

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT

ETUDE D'AMENAGEMENT D'HYDRAULIQUE DOUCE SUR LE BASSIN VERSANT DE BUCILLY / MARTIGNY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION n°1 du jeudi 25 juin 2020 : réunion de lancement

Etaient présents :

- M. PREDHOMME Raymond, Président du Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont, raymond.predhomme@laposte.net
- M. DUDIN José, technicien du Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont, s.i.a.b.o.a@orange.fr
- M. THOMAS Jean Jacques, Président de la communauté de communes des 3 rivières et membre du Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont, jjthomas@wanadoo.fr
- Mme PHILIPPE Marine, Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques, m.philippe@griv.fr
- M. LADRIERE Tanguy, Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques, t.ladriere@griv.fr
- M. SILLIAU Kevin, Agence de l'eau Seine Normandie, silliau.kevin@aesn.fr
- Mme DELMOTTE Maéva, Agence de l'eau Seine Normandie, delmotte.maeva@aesn.fr
- Mme AMBROSINO Stéphanie, Chambre d'agriculture de l'Aisne, stephanie.ambrosino@ma02.org
- M. LEGRAND Christian, maire de Bucilly, mairiebucilly@orange.fr
- M. QUATREVAUX Gérard, 1^{er} adjoint de Bucilly
- M. DUVERDIER Jérôme, maire de Martigny, mairie.martigny@wanadoo.fr
- M. SELLIER Nicolas, SOGETI Ingénierie infra, nicolas.sellier@sogeti-ingenierie.fr

Etaient excusés :

- Néant

Etaient absents :

- Néant

1 - CONTEXTE

Les communes de Bucilly, Martigny et Saint-Michel situées dans un sous bassin versant du Ton rencontrent régulièrement des problèmes liés aux ruissellements. Cela se traduit par un risque accru d'inondations et de coulées de boue au niveau d'habitations et de chaussées communales, d'érosion des chaussées et des sols des parcelles ainsi qu'un apport de particules en suspension vers le Ton.

Le sous bassin versant du Ton sur les communes de Bucilly et Martigny a été identifié comme l'un des bassins versants sensibles aux risques de ruissellement et d'érosion lors de l'étude d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oise amont réalisée en 2012 par SOGETI Ingénierie.

De ce fait, depuis juin 2018, le syndicat du bassin versant de l'Oise amont est en discussion avec les trois communes ainsi que certains exploitants du bassin versant afin d'établir un plan d'aménagement visant à réduire la pollution du cours d'eau, les inondations des habitations et des chaussées et l'érosion des sols. Les communes ont fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissances d'état de catastrophes naturelles.

Pour ces raisons, la commune de Bucilly avait sollicité indépendamment le syndicat du bassin versant de l'Oise amont afin d'engager un projet palliant à ces phénomènes. Au vu de leur localisation dans un même bassin versant et de la sensibilité forte des terres à l'érosion, le comité syndical avec l'accord des communes a décidé d'étendre le périmètre de la commune de Martigny pour avoir un bassin hydrographiquement cohérent.

La topographie marquée favorise la concentration du ruissellement et contribue à la genèse d'écoulements à vitesse élevée. Dans les vallons, les sols sont sablo-argileux alors que les plateaux recouverts de sols limoneux sont souvent battants. L'occupation des sols dominée par les terres cultivées accentuent ces phénomènes de ruissellement et d'érosion.

Lors de forts évènements pluvieux, plusieurs secteurs du bassin versant ont été identifiés comme sensibles aux ruissellements et aux coulées de boue. Issues du ruissellement des terres agricoles et des eaux pluviales des voiries, ces coulées de boue inondent notamment les communes de Bucilly et Martigny.

Cette étude s'inscrit dans une dynamique des territoires où les pratiques agricoles évoluent, où l'interface entre zones urbaines et agricoles ainsi que l'imperméabilisation des sols continuent de s'accroître.

Un moyen de diminuer ces risques d'inondation et de contamination de la ressource en eau consiste à favoriser les aménagements parcellaires permettant de ralentir les écoulements et d'épurer l'eau avant infiltration vers la nappe souterraine. La mise en place d'aménagement d'hydraulique douce répond à cette problématique : mares, bandes enherbées, haies, talus, fascines, noues, zones tampons...

Cette étude devra être conforme aux exigences nationales du Grenelle de l'environnement ainsi que des exigences européennes de la Directive Cadre sur l'Eau, retranscrites au niveau du bassin Seine-Normandie à travers le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

L'étude sera menée à l'échelle de la parcelle agricole, afin de caractériser le plus finement possible le fonctionnement hydraulique et de positionner précisément les actions d'hydraulique douce à entreprendre.

Pour que ces aménagements soient efficaces, il est nécessaire de prendre un temps pour les définir et les localiser précisément sur le parcellaire en tenant compte prioritairement des objectifs environnementaux à atteindre mais également des contraintes liées à la structuration du parcellaire agricole.

L'étude ne devra pas se limiter aux zones sensibles connues vis-à-vis des phénomènes d'érosion, mais devra également prendre en compte les zones pouvant devenir sensibles en cas de modifications des pratiques culturales, de suppression d'éléments paysagers, ...

Enfin, elle permettra également de sensibiliser les exploitants agricoles à un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement et compatibles aux objectifs de reconquête de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Les objectifs de l'étude sont :

- ⇒ d'étudier sur le terrain les problématiques de ruissellement, d'érosion et d'inondation,
- ⇒ d'établir un plan d'aménagement d'hydraulique douce permettant de protéger les sols agricoles de l'érosion et du ruissellement, de limiter les inondations et de protéger la ressource en eau (eaux de surface et eaux souterraines).

2 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- présentation de la méthodologie et du planning d'intervention,
- questions diverses.

Le présent compte rendu ne reprend que l'essentiel des éléments présentés en réunion en mettant l'accent sur les remarques formulées par le comité de pilotage. L'ensemble des points précis abordés en réunion figurent dans le diaporama de présentation annexé au présent compte rendu.

3 – DEROULEMENT DE LA REUNION

M. PREDHOMME remercie les membres du comité de pilotage présents à la réunion. Il rappelle l'historique du projet, ainsi que les enjeux principaux : lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation et protection de la ressource en eau (rivière du Ton).

M.LEGRAND indique que la commune est régulièrement touchée par des inondations par débordement du Ton. Les inondations par coulées de boue ont à sa connaissance touché 2 fois la commune en 40 ans : vers 2010 et en mai 2018.

Mme Ambrosino et M. SELLIER indiquent que les coulées de boue de mai 2018 ont été accentuées en raison du caractère répétitif des pluies intenses sur une période assez courte (espacement de quelques jours).

M. THOMAS indique qu'il faut s'attendre à ce que de plus en plus d'évènements de ce type surviennent dans les prochaines années. Il indique qu'une nouvelle politique devra être mise en œuvre, notamment par l'intermédiaire des documents d'urbanisme.

M. SELLIER présente la méthodologie de l'étude : limites de la zone d'étude et phasage. Il indique ensuite les investigations qui vont être réalisées lors de la phase 1 d'état des lieux :

- mise en place des fonds de plan cartographiques et du SIG (cadastre digitalisé, BD Ortho, Scan 25 IGN, RPG) – ces données ont déjà été fournies par l'Union des syndicats,
- recueil des données existantes (notamment études existantes et données SIG),
- Rendez-vous individuels auprès des élus des communes,
- Rendez-vous individuels auprès des exploitants agricoles,

- Investigations approfondies du territoire à pied : validation de l'état des lieux, propositions et localisation des aménagements d'hydraulique douce envisagés,
- Restitution d'un mémoire technique d'état des lieux, d'une cartographie de l'état des lieux et d'une première cartographie des propositions d'actions : évolution des pratiques (sur les surfaces agricoles et les surfaces imperméabilisées), aménagements d'hydraulique douce classiques et aménagements d'hydraulique douce nécessitant la réalisation d'études complémentaires : présentation du scénario initial,
- Déroulement des réunions.

4 – REMARQUES DU COMITE DE PILOTAGE

M. THOMAS précise que la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce est indispensable, mais doit également s'accompagner d'une modification des pratiques culturales, afin de ne pas intervenir qu'en curatif, mais également en préventif.

M. SELIER indique que la question des pratiques culturales sera vue au cas par cas avec chaque exploitant agricole, et notamment en fonction des contraintes d'exploitation.

Les membres du comité de pilotage valident le fait qu'un courrier de présentation de la démarche soit effectué à destination des agriculteurs afin de les informer et de les prévenir que le bureau d'étude va les contacter.

Mme AMBROSINO indique que les discussions et l'acceptation des aménagements risquent peut-être d'être difficiles car les coulées de boue se sont produites essentiellement une seule fois en mai 2018. Elle indique que cela sera à considérer lors des échanges avec les exploitants agricoles. M. THOMAS et M. DUDIN indiquent qu'une évolution des pratiques agricoles sera nécessaire car les coulées de boue risquent de se multiplier dans les années à venir. M. THOMAS ajoute qu'il n'est pas non plus acceptable de venir modifier l'agriculture locale sans concertation en citant notamment le cas des cultures de pommes de terre. M. THOMAS précise qu'il ne s'agit pas d'Agribashing, que ce ne sont pas les agriculteurs qui sont en cause, mais les pratiques industrielles qu'ils réalisent.

Mme AMBROSINO indique que les pratiques agricoles sont en cours d'évolution dans le bon sens : non labour, enrichissement des sols en matière organique. Elle indique néanmoins que deux cultures (pomme de terre et betteraves) posent encore beaucoup de problèmes sur les phénomènes de ruissellements et d'érosion, notamment en raison des modes de plantation / semis et récolte. M. SELIER indique que ces cultures dégradent souvent la structure du sol et les ruissellements sont considérablement accentués l'année de la culture et l'année suivante.

M. DUDIN insiste sur les problèmes récurrents de turbidité du Ton lors des phénomènes pluvieux. Il indique qu'en parallèle des aménagements de bassin versant, des projets de mise en place de ripisylve large doivent se mettre en place en bordure de rivière.

M. SELIER demande au syndicat de se positionner sur deux questions qui risquent d'être régulièrement posées par les exploitants agricoles :

- Qui finance la réalisation des aménagements ?
- Qui assure l'entretien ?

M. PREDHOMME et M. THOMAS indiquent que la réponse à ces questions sera apportée suite aux prochaines élections du syndicat et décisions de celui-ci.

Mme AMBROSINO et M. SELIER insistent sur le fait que la clé de la réussite réside notamment dans l'importante concertation qui sera menée avec les acteurs locaux (élus des communes et exploitants agricoles). Mme AMBROSINO souligne l'important travail d'échange et de concertation qui est mené par M. SELIER avec les exploitants agricoles.

M. SELLIER indique qu'il faut garder à l'esprit que les aménagements d'hydraulique douce sont des petits aménagements qui permettent de :

- ralentir les écoulements le plus en amont possible au bas des parcelles,
- favoriser la sédimentation, l'infiltration et la dépollution,

mais que les aménagements d'hydraulique douce ont un intérêt limité sur :

- le stockage des volumes d'eau et l'abattement des débits de pointe à l'origine des inondations lors de pluies très importantes. La lutte contre les inondations nécessite souvent la création d'ouvrages plus conséquents (bassins de rétention).

M. SILLIAU indique que les aménagements de type seuils en gabion ou enrochés seront susceptibles d'être pris en charge par l'Agence de l'eau Seine Normandie s'il n'y a pas d'autres solutions et s'ils sont intégrés dans le cadre d'un programme global.

M. LEGRAND demande quel est le coût de l'étude et qui la finance. M. PREDHOMME indique que l'étude est financée à 80% par l'agence de l'eau et que les 20% restant sont financés par le syndicat de bassin versant de l'Oise amont.

Le planning de déroulement de l'étude est fixé comme il suit :

- mise en place du SIG et recueil des données existantes : été 2020,
- rencontres avec les élus des communes et investigations de terrain ponctuelles : fin octobre 2020
- rencontres avec les exploitants agricoles : novembre-décembre 2020,
- investigations de terrain à partir de décembre 2019 si les conditions météorologiques sont favorables (dès que les précipitations permettront d'observer les ruissellements) – jusque fin février, tout début mars au plus tard.

Ce planning a été calé afin de pouvoir effectuer les investigations de terrain entre le mois de novembre et le début du mois de mars lorsque les cultures sont peu développées et que des traces de ruissellement sont observables.

Les intervenants auront la possibilité de faire leurs observations sur le contenu du présent compte rendu dans les 8 jours qui suivront son envoi. S'il n'est pas fait d'observation dans ce délai, le compte rendu est réputé accepté.

Fait à SOGETI Ingénierie Infra,
Bois Guillaume,
Le 26 juin 2020

Validé le 30/06/2020 par l'Union des syndicats

Annexe – diaporama de présentation